



Pacs entre un français et une ivoirienne

Par **4444titi**, le **09/03/2009** à **14:04**

bonjour à vous tous, je me pose des questions et j'espère que vous allez pouvoir m'aider, voilà ma situation: je suis français j'ai 29ans et je suis actuellement avec une ivoirienne, elle est en france depuis 1an, elle a des papiers car elle est marrier avec un français valable 1an, mais la personne avec qui elle est mariée profite d'elle, il n'y plus d'amour entre eux. Ma copine ivoirienne et moi sommes heureux ensemble, donc elle veux divorcer de son mari et vivre avec moi. D'où les questions suivantes:

une fois divrcée combien de temps peut elle rester en France légalement?

on a pensé à se pacser, est qu'une fois pacser elle peut rester légalement en france?

j'ai vu sur des sites qu'il fallait attendre 3ans de pacs pour pouvoir avoir un titre de séjour, mais la question est: pendant ces 3 ans elle a quoi comme papier, est ce légale?

voilà je vous remercie d'avance de vos réponses...

Par **mixité**, le **09/03/2009** à **19:13**

marie toi avec elle c'est beaucoup mieux se pacser c'est du nimp avec tout ce qui va avec derriere en plus elle est etrangere donc ça craindrait pour son sejour le mieux c'est de se marié à mon avis

Par **4444titi**, le **10/03/2009** à **13:12**

si elle divorce et qu'on se marrie dans la même année il n'y pas de problème pour ces

papiers?